



La table d'honneur de la cérémonie. De gauche à droite : Son Excellence Mme Saskia De Lang, Ambassadeur de l'Union européenne au Congo ; Son Excellence Monsieur Aimé Emmanuel Yoka, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Réforme d'Etat ; M. Martin Okogna, 3ème Ordonnateur National ; Mme Asséta Touré Compaoré, Chef du projet PAREDA.

Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA) :

Une nouvelle étape dans la consolidation de l'Etat de droit au Congo

Brazzaville – Le lancement des activités de la Commission de révision des codes juridiques par le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Réforme d'Etat, Monsieur Aimé Emmanuel YOKA, couplé avec un séminaire de légistique sur le thème "Mieux légiférer au Congo", a marqué le démarrage, lundi 21 septembre 2015, du travail de codification qui constitue la mission centrale de la deuxième phase du Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA).

Dans son allocution, l'Ambassadeur de l'Union européenne à Brazzaville, Madame Saskia De LANG, a rappelé l'importance du rôle joué par le

PAREDA dans le « *défi de la construction d'un Etat de droit et de la bonne gouvernance* » et les résultats atteints par le projet depuis sa mise en œuvre.

Le PAREDA a ainsi contribué en 4 ans, lors de sa première phase, à l'amélioration des conditions de vie et à la protection juridique des détenus, au renforcement des capacités des services des cours et tribunaux, de même qu'à la défense des droits de l'homme.

Plusieurs recommandations par le dernier Comité de pilotage de cette première phase du PAREDA soulignaient l'importance de l'appui au MJDH pour consolider les résultats positifs obtenus et appelaient à la révision de certains codes juridiques.

La deuxième phase du PAREDA, qui a démarré en avril 2015 pour une durée de 15 mois, s'attèle à cette tâche, en appuyant le gouvernement congolais

dans le processus de révision et d'élaboration des codes, contribuant ainsi au renforcement des capacités du Parlement congolais en matière de ratification et de transposition en droit interne des conventions internationales des droits de l'homme. L'objectif est de garantir la prévisibilité juridique, le fonctionnement efficace des juridictions et de promouvoir l'accès au droit pour tous.



Mme Asséta Touré Compaoré, Chef du projet PAREDA, durant la présentation des grands axes du séminaire.

Le début des activités de la Commission chargée d'élaborer et de réviser les codes nationaux en vigueur tout comme le séminaire de légistique, organisé à l'attention des membres de cette commission et d'autres acteurs impliqués, constituent des étapes essentielles de ce processus de mise aux normes et d'amélioration du système juridique congolais dans son ensemble.



L'Ambassadeur de l'Union européenne a donc insisté sur la nécessité pour la commission de codification de s'investir pleinement dans son travail afin de « garantir la production des codes en phase avec les Droits de l'Homme et avec les besoins et les aspirations de l'ensemble des congolais ».

Le Ministre Aimé Emmanuel YOKA a relevé de sa part l'importance de l'appropriation des lois par la population. Il a recommandé aux membres de la Commission de codification d'élaborer « une



De haut en bas : Mme Saskia De Lang et le Ministre Aimé E. Yoka durant leurs allocutions.

législation adaptée à l'évolution des mœurs afin de recréer la confiance de la société dans la justice". « *Enoncer une loi, a-t-il martelé, ce n'est pas seulement ordonner, c'est aussi recueillir l'assentiment. Nous vivons dans une société où le poids de la tradition est encore fortement ancré dans les mœurs* ».

Au titre des tabous encore nombreux, le Ministre d'Etat a cité la pratique du lévirat, les questions liées à l'héritage et le contentieux relatif à la propriété foncière. « *Vous devrez convaincre. Votre tâche s'annonce difficile mais exaltante !* » a-t-il conclu.

Cette "tâche exaltante" relevée par le Ministre, consiste en la révision de huit codes juridiques (code de la famille, code civil, code de procédure civile, code pénal, code de procédure pénale, code pénitentiaire, code de l'organisation judiciaire et des modes alternatifs de règlement des conflits)

dont certains datent de l'époque coloniale et d'autres sont inexistants. Les 88 membres de la Commission seront accompagnés par un collège d'experts internationaux et nationaux qui ont été présentés aux invités, ainsi que par l'assistance technique du PAREDA.

Par ailleurs, les deux jours de formation en légistique ont permis aux participants de se familiariser aux techniques nécessaires à la rédaction de lois simples, concises, claires et efficaces dans le but de favoriser une meilleure compréhension et le respect de la loi par les populations et les professionnels du droit. Les bonnes lois qui régissent les règles du vivre ensemble constituent le socle de tout Etat de droit, processus dans lequel le Congo s'est engagé et progresse depuis plusieurs années.



M. Tom Ashwanden, Chef de la section « Economie, Bonne gouvernance et Secteurs sociaux » et M. Piero Valabrega, chargé de programme « Etat de droit, Paix et sécurité », tous deux de la Délégation de l'Union européenne.



Les experts nationaux et internationaux qui vont accompagner les membres de la commission dans la révision des codes.